N°84 / janvier 2014

SNUipp-FSU

(fenêtres sur cours . 09)

Prix du n°:0,60 € Imprimé par nos soins

Bulletin trimestriel de la section de l'Ariège du SNUipp

Directeur de publication: J-M Rousset, 16 Av de Sibian 09000 FOIX

N°ISSN:1264-8280 N°CPPAP: 0517 S 06800

On connait la chanson...

Des choix budgétaires et sociaux confirmés et assumés lors des vœux présidentiels et de la dernière conférence de presse. Régime sec pour le budget de l'Etat avec 50 milliards d'économie à réaliser mais crédits ouverts pour les entreprises avec une baisse de cotisations de 35 milliards qui s'ajoute aux 20 milliards de crédit d'impôt compétitivité emploi. Pourtant, aucune obligation ni contrepartie n'est pour le moment exigée. La manne publique arrose toutes les entreprises, qu'elles licencient ou ne créent aucun emploi. Des sommes colossales qui se sont très souvent transformées en dividendes supplémentaires pour les actionnaires. En revanche, on exige que le service public soit moins coûteux, plus efficace, plus moderne. En clair, les crédits et le nombre d'emplois publics vont baisser et les conditions de travail des fonctionnaires se dégraderont encore.

Pourtant, il n'y a pas de fatalité ! Le gouvernement pourrait facilement décider d'un vaste plan de création d'emplois. Il suffirait d'arrêter les aides à fond perdu au privé pour les orienter vers l'emploi public. Les besoins existent partout, dans l'éducation, la santé, la petite enfance, la justice… Nous le mesurons concrètement avec la dotation en postes pour le premier degré. Les 150 moyens supplémentaires pour l'académie ne permettent même pas de faire face à la hausse démographique des élèves du primaire (lire p.2). Oui, les moyens financiers existent ! C'est une question de choix. L'argent public doit aller au public !

Alors que faire à notre niveau ? Nous devons porter les besoins de l'école, les chiffrer, réaffirmer que les effectifs par classe sont déterminants, que l'aide aux élèves en difficulté doit être rétablie, que la lutte contre l'échec scolaire passe par des investissements massifs dans l'éducation. Nous devons aussi défendre et améliorer nos conditions de travail et de rémunération. Pour cela nous devons nous rassembler. **Le SNUipp avec la FSU est déterminé à poursuivre sa campagne pour le service public dans l'unité syndicale la plus large possible.**

Déposé le 21 janvier 2014

Le SNUipp-FSU vous souhaite une année comme vous la rêvez pour vous-même, et comme nous la rêvons ensemble pour l'école.

SOMMAIRE

p. 2 carte scolaire Ariège
P. 3 chantiers métier
P. 4 infos diverses Ariège
p. 5 à 9 dossier handicap volet 3
P. 10 temps de travail, permutations nationales
P. 11 relance de l'éducation prioritaire
P. 12 fiche de contrôle promotions
P. 13 lettre aux agents de la fonction publique
P. 14 enquête carte scolaire
P. 15 bulletin d'adhésion
P. 16 demande de prélèvement

SNUipp-FSU 09 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix Tel 05 34 09 35 97
e-mail : snu09@snuipp.fr Site du SNUipp 09 : http://09.snuipp.fr

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 09 conformément à la loi du 08/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations en vous adressant au SNUipp 09, 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX.

Carte scolaire : la douche froide !

Après le Comité Technique Académique : répartition des postes pour les départements. Ariège - 3 postes !

Des craintes malheureusement confirmées
Lors de sa récente allocution télévisée, le président Hollande affirmait: *" la Nation doit se mobiliser autour de son école"*. Avant de préciser que *"nous devons faire des économies partout où elles sont possibles"*.
C'est officiel, les écoles de l'Ariège subiront une taxation de 3 emplois, pour des effectifs stables prévus à la prochaine rentrée!
Dans le même temps où Vincent Peillon exige des communes qu'elles mettent la main à la poche pour pérenniser la mise en place de la nouvelle semaine scolaire (100 à 150 euros/enfant/an), il retire des emplois d'enseignants aux départements ruraux : Ariège -3, Aveyron -4, Lot -8, Hautes-Pyrénées -8, Gers -7.
Toujours la même vieille recette
Comme toujours, la même vieille recette est employée : les départements ruraux constituent la réserve en postes des départements urbains. L'Administration reconnaît que la dotation académique de150 postes ne suffit pas à absorber l'évolution démographique, particulièrement forte dans l'agglomération toulousaine, et dans une moindre mesure en Tarn et en Tarn et Garonne.
Les conséquences ?
Avec une telle taxation, il va de soi que les écoles demandant une ouverture et celles redoutant une fermeture, ont tout à craindre. De même, celles qui espéraient que les Rased redeviennent de vrais Rased au service des enfants et des enseignants, n'ont rien à attendre.
Les dispositions *"Plus de maîtres que de classes"* et *"Scolarisation des tout-petits"* sont à oublier, de même que l'espoir de départs en formations spécialisées.
Les remplacements et la Formation Continue vont poursuivre leur lente dégradation.
Comble du mépris
Sur ordre du ministre, les élus, les parents et les enseignants ne connaîtront pas le détail de la Carte scolaire avant la clôture des élections municipales, au mois d'avril. Il est pour le moins regrettable que les préoccupations politiciennes passent après l'intérêt des élèves et de leurs familles. Car retarder les décisions de carte scolaire compliquera la préparation de la rentrée 2014 dans les écoles ainsi que le mouvement.
Ne baissons pas les bras
Il est impossible de laisser entériner une telle situation sans ne rien dire ou sans ne rien faire.

Lors du Comité technique Académique du 16 janvier, les représentants de la FSU ont défendu les besoins de tous les départements. L'enjeu n'était pas de "déshabiller Pierre pour habiller Paul" mais de mettre en évidence une dotation académique bien en deçà des besoins des écoles. Ce n'est pas la répartition au sein de l'académie qui est en cause mais bien le fait que 150 postes ne sont pas suffisants !

La FSU demande que la dotation académique soit abondée par une dotation exceptionnelle.
Dans les jours et les semaines qui viennent, il faudra donc agir, dans l'unité.

Dès maintenant le SNUipp/FSU 09 propose aux organisations syndicales du département d'interpeller la Rectrice et le ministère.

Répartition des postes sur l'Académie :

Ariège : –3 (+3 élèves)
Aveyron : -4 (+54 élèves)
Haute-Garonne : +148 (+2686 élèves)
Gers : -7 (-5 élèves)
Lot : -8 (-32 élèves)
Hautes-Pyrénées : -8 (-9 élèves)
Tarn : +3 (+69 élèves)
Tarn et Garonne : +29 (+519 élèves)

Total **académie : +150 (+3285 élèves)**

Chantier métier : le point de vue du SNUipp-FSU

En novembre le ministre ouvrait treize chantiers sur les métiers des personnels enseignants et d'éducation. L'entrée par mission laisse de côté la grande majorité des enseignants des écoles et met à mal l'unité de la profession. C'est dans le cadre de ces chantiers qu'aurait dû se décliner concrètement l'engagement de la priorité au primaire en faveur de ceux qui font l'école au quotidien. Si les missions ont pu être précisées sur les chantiers spécifiques, les améliorations de conditions de travail sont inexistantes ou insatisfaisantes (Décharges de direction insuffisantes, décharges des PEMF incompatibles avec leurs missions, multiplication des postes à profil...). Les pôles de circonscription ne sont pas les réponses demandées par le SNUipp-FSU pour conforter le fonctionnement en réseau. De plus, à ce jour, il n'y a pas d'engagement du ministère pour ré-abonder les départs en formation qui permettent la réouverture et l'implantation de nouveaux postes RASED. Le SNUipp-FSU sera vigilant et exigeant pour que les enseignants spécialisés continuent de travailler en réseau avec les équipes. De nombreux enseignants sur des missions ou fonctions particulières restent sur la touche (Animateurs TICE, SEGPA, CLIS, établissements spécialisés, ULIS, EREA, ULE…). Les quelques petites avancées sur la direction d'école sont très éloignées des attentes des personnels et ouvrent surtout de nouveaux chantiers.

Surtout rien concernant la grande majorité des enseignants des écoles : les enseignants du 1er degré ne bénéficient toujours pas de reconnaissance en matière de temps ou de revalorisation pour tous, ni d'amélioration de leurs conditions d'exercice du métier. L'alignement de l'ISAE sur l'ISOE, son versement à tous, une carrière finissant pour tous à l'indice 783, la diminution du temps et de la charge de travail restent des revendications entières que le SNUipp-FSU continue de porter.

Le MEN propose un point supplémentaire pour l'accès à la hors classe pour les directeurs et les CPC. Il annonce la création d'un nouveau grade, le GRAF, contingenté et uniquement accessible à celles et ceux qui exerceraient certaines fonctions (CPC, directeurs) pendant un certain nombre d'années. Ces mesures que le SNUipp-FSU dénonce ont de quoi créer de nouvelles divisions et mettre en concurrence les personnels. Le SNUipp-FSU sera vigilant à ce que ne s'instaure pas une logique de hiérarchie intermédiaire.
Pour le SNUipp-FSU, le dossier « métier » ne peut se clore en l'état et maintenant. Il continuera d'agir pour des améliorations réelles, ce qui nécessite une autre volonté politique et des moyens budgétaires. Le SNUipp sera présent dans les commissions départementales qui auront pour objet de travailler sur l'allègement des tâches des directeurs.

Communiqué de la FSU : le gouvernement a choisi

En confirmant le pacte de responsabilité, le président de la république a clairement confirmé le choix d'une politique économique libérale. S'il n'a pas précisé les contreparties demandées aux entreprises à la suppression des cotisations employeur pour la branche famille, il a clairement dit que les « conditions » de sa réalisation serait la réduction toujours plus forte des dépenses publiques.
C'est inacceptable pour la FSU.
S'il est nécessaire de prendre des mesures pour relancer l'emploi, cela ne doit pas se faire au détriment des services publics, de la fonction publique et de ses agents.
Le rôle de l'Etat et des collectivités locales est déterminant pour sortir de la crise, faire face à la situation sociale et aux enjeux économiques, pour construire une société plus solidaire. Une réforme fiscale fondée sur un réel partage des richesses est plus que jamais urgente et nécessaire.
La FSU a adressé en ce sens un courrier à tous les agents de la fonction publique (envoi par mail dans les écoles et aux adhérents). Elle continuera de défendre ses exigences avec les personnels.

Infos diverses

Prochain CHSCT le 24 janvier

Le matin, réunion du groupe de travail préparatoire au CHSCT-SD :

- finaliser le bilan des visites du RPI Bonnac/Le Vernet
- réfléchir et construire des outils pour aider à la prise en compte des conditions de travail des personnels

L'après-midi, réunion du CHSCT-SD :

- approbation des compte-rendu des réunions des 6 juin et 15 novembre 2013
- rappel des missions du CHSCT-SD
- bilan des visites du RPI Bonnac/Le Vernet
- suite donnée aux visites des écoles de Tarascon
- programmation des visites
- bilan de la formation sur les risques psycho-sociaux
- date de la prochaine réunion du CHSCT-SD

Temps partiel sur autorisation

La DASEN a demandé à tous les IEN de recevoir les collègues qui souhaitent renouveler leur temps partiel sur autorisation.
Il y aura donc certainement des restrictions cette année.

Pour le SNUipp-FSU toutes les demandes doivent être acceptées !

Nous poserons la question en CAPD.

Prochaine CAPD mardi 28 janvier

Ordre du jour :

- Liste d'aptitude des directeurs
- Permutations nationales informatisée (points handicap et validation des barèmes)
- Avancement (promotions)
- Informations et questions diverses

Contactez-nous si vous souhaitez que la CAPD aborde des sujets en questions diverses.

Permutations nationales informatisées

Attention date limite pour annulation ou modification le 3 février.
Téléchargez le formulaire sur le site éducation.gouv et le faire parvenir aux service de l'IA de l'Ariège.
Contactez rapidement vos délégués du personnel.

Conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux.

Réunion d'information syndicale commune SE- Unsa / SNUipp-FSU le mardi 11 février à 14h.

À l'ordre du jour : les missions des CPC/CPD, la formation à distance, le contact avec les équipes ainsi que les propositions du ministère dans le cadre des chantiers métier.

Des stages de formation continue annulés

L'administration annule des stages de formation continue afin de faire face au manque de remplaçants sur le département. Les collègues BF assurent donc les remplacements sur des congés.

La formation continue, déjà réduite à peau de chagrin fait à nouveau les frais du manque de postes de remplaçants.

Vue la dotation académique en postes, cela ne s'arrangera pas l'an prochain ! Il devient donc urgent de se mobiliser afin d'obtenir une dotation à la hauteur des besoins !

Annulation effective de la journée de carence

Comme Marylise Le branchu, la ministre de la Fonction publique l'avait décidé en février dernier, la suppression de la journée de carence en cas d'arrêt de maladie mise en place en 2012 par le précédent gouvernement a pris effet le 1er janvier 2014.

La disparition de cette mesure injuste et inefficace est à mettre avant tout au crédit de la mobilisation des organisations syndicales de fonctionnaires, tout particulièrement des syndicats de la FSU, notamment dans la grève du 30 janvier 2013.

En Ariège, quelques chiffres

(recueil au 04/11/2013) :

- 612 enfants et adolescents reconnus en situation de handicap scolarisés dans le 1er (372) et second degré (240) en 2012— **en hausse**
- 250 enfants et adolescents en ESMS
- 56 % des enfants en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement dans le 1er degré; 30% dans le 2nd
- Chaque référent de scolarisation suit en moyenne 163 dossiers en 2012

La définition des « besoins éducatifs particuliers » recouvre des réalités différentes selon les traditions culturelles de chaque système éducatif. En France, il existait depuis plusieurs décennies une classification traditionnelle qui distinguait les élèves en difficulté scolaire (qui relèvent de dispositifs pédagogiques internes) des élèves handicapés. **La définition des BEP peut faciliter l'action pédagogique mais le risque est de vouloir faire entrer dans la catégorie « handicapé » des enfants qui ne présentent pas de déficiences au risque de les stigmatiser**. L'avantage de cette notion très large est qu'elle oblige les systèmes éducatifs à s'interroger d'une façon ouverte sur les réponses pédagogiques et extra pédagogiques à apporter à ces besoins, quels qu'ils soient…

SNUipp-FSU

José Puig, directeur de l'INS HEA
Université d'automne SNUipp, octobre 2013

ACCUEIL DU HANDICAP A L'ECOLE

Les réalités ariégeoises mises en réflexion

Les enseignants référents constituent des liens essentiels entre les familles, les écoles et la MDPSH; Ils effectuent dans ce département un travail de grande qualité au service des quelques 800 enfants et adolescents en situation de handicap.

Position de Mr Bertein IEN-ASH rencontré le 04/1102013

Mais comment effectuer avec sérénité ce tissage de liens, ce suivi quand on gère 163 dossiers d'enfants par an?!? Vers des créations de postes? Mr Bertein y est favorable.

SNUipp- 09 lors de la rencontre avec Mr Bertein le 04/11/13.

DU COTE DES CHERCHEURS...

« Les approches médico-psychologiques des difficultés scolaires remontent à la fin du XIXème siècle. La dyslexie est une catégorie qui a un siècle d'existence… Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur du phénomène et le renouveau des approches organicistes et génétiques. La tentation est aujourd'hui grande d'imputer l'échec des fameux 15 à 20% d'enfants en difficulté à des troubles médico-psychologiques, à « des besoins éducatifs particuliers » principalement définis à partir de critères médicaux. »
« Cette évolution est d'abord la conséquence directe de la montée en puissance des neurosciences cognitives au détriment de la psychanalyse et des sciences sociales. Mais cette raison n'est pas suffisante. Elle résulte aussi des redéfinitions de l'échec scolaire qui favorise les réponses médico-psychologiques. Le recours à des professionnels du soin procure aux enseignants des solutions opératoires: on identifie une difficulté, un spécialiste, un traitement. Les familles jouent enfin un rôle central car elles tendent de plus en plus à s'approprier certains diagnostics peu stigmatisants (troubles spécifiques des apprentissages ou précocité intellectuelle) pour revendiquer des adaptations scolaires. »

Quels sont les effets de cette médicalisation?
« La question des territoires professionnels est en jeu. Les lieux de production des savoirs pédagogiques s'éloignent du monde scolaire. Les psychologues cognitivistes et les médecins qui détiennent une forte légitimité scientifique s'imposent dans le débat pédagogique. »

Stanilas Morel, sociologue
Université d'automne SNUipp , octobre 2013

ACCUEIL DU HANDICAP A L'ECOLE
Les réalités ariégeoises mises en réflexion

EN ARIEGE: informations recueillies auprès de Mr Bertein, IEN ASH, le 04/11/2013

Mise en place d'un comité départemental de suivi technique regroupant des représentants de l'ADS, de l'ARS, de la MDPSH et de l'Education Nationale ayant pour objectifs principaux:
- de travailler sur l'adéquation entre « l'offre » des différentes formes et structures d'accueil du handicap et les besoins identifiés auprès des populations
-de tisser des liens entre les différents professionnels. L'enjeu est de permettre l'émergence d'une véritable expression de chacune des institutions afin de créer au niveau départemental une culture partagée dans le respect des champs de compétences qui, in fine, permettra de développer une politique plus cohérente.

EN ARIEGE : propos recueillis auprès de Mr Bertein, IEN ASH, le 04/11/2013

Face à notre constat d'une disparité importante au sein du travail avec les partenaires (de la collaboration à la non-communication complète), du sentiment partagé par une grande majorité d'enseignants de transmettre leurs données sans jamais en échange recevoir d'informations, Mr Bertein précise qu'il est nécessaire de développer et amplifier la communication entre les établissements et services et qu'il est indispensable de responsabiliser les acteurs et de définir les champs d'informations partagées.

Y, 6 ans, présente des comportements particuliers depuis son arrivée en MS à l'école. A 4 ans elle lèche les murs, mange la craie et la terre. Elle ne peut s'intégrer aux activités du groupe, vit sa vie scolaire en satellite. Elle présente des peurs importantes à certains bruits, à des représentations figurées…Elle active des mouvements répétitifs voire obsessionnels. Elle ne peut s'inscrire dans le jeu des autres enfants… En CP, elle n'est pas autonome , ne peut travailler seule. Seule acquisition de l'année: elle déchiffre de courts textes mais n'y met pas obligatoirement de sens. Divers bilans sont produits , transmis à la MDPSH. Dossier rejeté, Y n'est pas reconnue en situation de handicap. Quelques progrès… elle met son manteau presque toute seule. Quant aux apprentissages scolaires, eux, ils ne se font toujours pas malgré les adaptations pédagogiques proposées. Le temps, lui, passe...

DU COTE DES CHERCHEURS...

Secret professionnel ?

Le CEDIAS (centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales) a mené plusieurs recherches appliquées sur les situations « d'incasabilité » de jeunes , c'est-à-dire ces jeunes à la limite des institutions dont les caractéristiques et les besoins spécifiques relèvent en général de plusieurs modes de prise en charge (cumul de difficultés sociales, familiales, scolaires, psychologiques parfois judiciaires…) et qui le plus souvent ont mis à l'épreuve, voire en échec, des équipes professionnelles successives.
Quelques conclusions de ces études à méditer...
« Les professionnels ne connaissent pas le parcours des enfants. Leur formation et leur discipline leur laissent supposer que les quelques informations dont ils disposent suffisent pour donner du sens à leur action. Leur implication et leurs compétences ne sont pas mises en cause mais la plupart du temps, par méconnaissance, ils ne s'attaquent pas aux véritables causes des difficultés. » « Les éléments du parcours qui pourraient donner les clés d'explication ne sont la plupart du temps pas, ou imparfaitement connus des professionnels du présent. Les manifestations demeurent alors de véritables énigmes. »
« Le fait de ne pas comprendre ce qui est insupportable, jamais exprimé, pour ces enfants, les conduit à « un processus d'échappement », alors incapables de rentrer dans tout projet. »
« Face à ces enfants particulièrement compétents pour laminer toutes les structures d'autorité, il faut faire tomber les murs entre les institutions. Chaque professionnel doit réaliser qu'il est nécessaire et insuffisant. »
Il est nécessaire **d'élaborer de façon** partagée l'évaluation des situations et **le projet** de ces enfants, **d'imaginer des situations de travail partagées** où par exemple, éducateurs, soignants et enseignants puissent travailler au sein de l'école.
« Dire cela fait peur à tout le monde car nos identités personnelles et professionnelles sont construites par rapport à nos appartenances aux institutions. »

Jean-Yves Barreyre, sociologue, directeur du CEDIAS.
Université d'automne SNUipp—octobre 2012

ACCUEIL DU HANDICAP A L'ECOLE
Les réalités ariégeoises mises en réflexion

L'accompagnement, chantier réflexif prioritaire sur le département

Faut-il être maximaliste dans l'accompagnement du handicap?
Sans accompagnement individuel de nombreux enfants ne pourraient être accueillis mais il est faux de dire que sans accompagnement , il n'y a pas de scolarisation possible. La présence d'un-e AVS n'est pas toujours la solution. Parfois une relation duelle trop exclusive peut gêner un accès progressif à l'autonomie de l'élève.
La gestion des personnels est de plus en plus complexe au regard des effectifs grandissants, de la complexité des situations rencontrées et des attentes légitimes des familles. Des difficultés de recrutement existent car le vivier départemental est limité. La formation correspond à un besoin et une attente forte. L'équipe ASH réfléchit, travaille et conçoit des logiciels de formation à destination des personnels AVS/EVS. L'annonce du ministre vers une pérennisation des emplois sous statut AED constitue un signal fort allant vers une meilleure reconnaissance du métier d'AVS.

Mr Bertein, IEN ASH, le 04/11/2013

En Ariège, quelques chiffres
(recueil au cours du CTSD du 05/09/2013)

44,5 ETP d'AVS individuels
17,5 ETP d'AVS mutualisés

217 EVS en CUI DONT 130 affectés sur l'accompagnement du handicap, 29 dans le second degré

Nombre de personnes concernées par le dispositif de professionnalisation: 7

Nombre d'élèves ayant une notification d'AVS et n'ayant pas d'AVS: environ 2% soit 8 enfants

En date du 04/11/13

DU COTE DES CHERCHEURS… et du travail enseignant...

« En mai 2011, le SNUipp avait lancé une enquête auprès des enseignants des écoles et 63% d'entre eux avaient souligné la difficulté à scolariser les enfants en situation de handicap.
Cette difficulté exprimée est devenue pour moi « une porte d'entrée » dans l'analyse du travail. J'ai constaté d'abord un fort déficit de la prescription: les enseignants ne savaient pas quoi faire avec ces enfants-là. Certes, beaucoup de termes généraux comme socialiser… inclure… mais sans ressources opérationnelles pour l'enseignant.
Pourtant...
Observer des gestes ordinaires pour des situations extraordinaires… Ainsi telle enseignante qui doit gérer un groupe entier difficile n'utilise pas uniquement l'AVS pour l'élève en inclusion mais place à côté de cette dernière 2 élèves particulièrement agités pour les maintenir au calme. Telle enseignante va mettre en place un tutorat en EPS pour son élève en fauteuil roulant...
Ainsi dans un premier temps, la scolarisation d'un élève en situation de handicap a permis de poser une loupe sur le travail enseignant. « Redonner du pouvoir d'agir » (Y.Clot) est une question de santé au travail: pas la santé comme absence de maladie, mais comme « la capacité de l'individu de créer des choses et des liens entre ces choses ». La santé au travail , c'est s'adapter, transformer son milieu pour s'y développer, pour faire « du bon travail »… **et ce afin de ne pas passer de la difficulté à la souffrance.**

Frédéric Grimaud — enseignant en CLIS; chercheur en Ergonomie des professionnels de l'Education– Université Aix-Marseille

SUR LE TERRAIN:

Y. a dix ans. Il est accompagné par une AVS pour 12h; mais Y est dans le déni. Il refuse toute aide, celle de l'AVS, celle du maître, celle de ses pairs. D'ailleurs sa relation à l'autre, au monde est très compliquée et majoritairement violente et manipulatrice. Sa relation aux savoirs en est fortement perturbée.
Au quotidien, la classe est mise à mal, l'enseignant est mis à mal, l'AVS est mise à mal; le travail est empêché.

Des professionnels du soin l'accompagnent: orthophoniste, psychologue, éducateur… Un travail collaboratif est en place mais cela reste insuffisant. Des réponses et organisations pédagogiques doivent être inventées et conduites par l'équipe d'enseignants au risque de voir s'aggraver la situation.
Mais est-ce bien toujours possible?
Quand le faire? Comment faire?
Et cela sera-t-il suffisant?

ACCUEIL DU HANDICAP A L'ECOLE
Les réalités ariégeoises mises en réflexion

DU COTE DES COLLEGUES DE CLIS:

La CLIS est vécue comme la « classe sécurité » pour les enfants. Elle doit donc pouvoir avoir un fonctionnement propre, une dynamique de groupe. Le petit groupe autorise l'accès aux apprentissages.
L'inclusion n'est pas systématique. La première condition est que l'enfant y soit prêt, que cela n'engendre pas trop de stress, sans cela elle devient contre-productive. L'enfant doit pouvoir à minima entrer dans un processus d'apprentissage.
Par ailleurs les collègues tirent un signal d'alarme quant au nombre important d'enfants de CLIS n'ayant aucun soin, aucun suivi mis en place même si cela a été préconisé.

Des temps d'inclusion rendus complexes à organiser de par:

- Des classes d'accueil trop chargées en effectif
- Des classes d'accueil ayant déjà en son sein des enfants en situation de handicap ou avec des problématiques complexes
- temps d'inclusion par rapport aux emplois du temps trop longs (ex : plage d'1h30 à 2h par exemple)
- complexité des emplois du temps des enfants avec articulation nécessaire avec les temps de soins (jusqu'à 9 h par semaine pour certains enfants soit 3 ½ journées) et la préservation de temps en classe CLIS – emplois du temps modifiés régulièrement dans certaines écoles du fait de certaines activités
- Une coordination avec les collègues insatisfaisante malgré des outils mis en place par un manque de temps flagrant. Idem pour le travail avec les AVS (préparation, coordination, …). En conséquence, il arrive que les seuls retours effectués ne portent que sur du négatif (quand l'inclusion se passe mal)…

La CLIS au sein de l'école:
Du temps manque pour que les ordres du jour de certains réunions avec les collègues puissent traiter des problématiques, des réalités des enfants de CLIS… et ce, afin que la CLIS ne devienne pas une entité à part.

Enseigner en CLIS :
Les contraintes organisationnelles et la très grande hétérogénéité des « niveaux scolaires » des enfants rendent complexe la préparation pédagogique de la classe ; d'autant que la formation proposée notamment au cours des animations pédagogiques ne semble pas répondre aux besoins des collègues de CLIS .
Les collègues soulignent l'importance que revêtent les stages à destination des enseignants de CLIS permettant une reconnaissance de la valeur du travail effectué, une reconnaissance de la spécificité.
Elles soulignent également l'importance et l'intérêt qu'il pourrait y avoir à accéder à des temps d'analyse de pratiques professionnelles.

Elles regrettent le fait de ne pouvoir travailler plus étroitement avec les partenaires quand il y en a, d'assister à leurs synthèses notamment.

Eléments recueillis auprès de collègues de CLIS—novembre 2013

Mise en place prochaine d'un outil national commun aux diverses institutions, en attente des directives ministérielles: **le GEVA-SCO, aide à une harmonisation plus grande?**

Le GEVA-Sco est un guide d'évaluation des besoins de compensation des élèves en situation de handicap. Il permet de recueillir les besoins et compétences de l'enfant en situation scolaire au regard de ses activités d'apprentissage, de sa mobilité, de sa sécurité, des actes essentiels de la vie quotidienne, de ses activités relationnelles ou de sa vie sociale.
Cet outil va se mettre progressivement en place dans le département. Il ne se réduit pas à remplir des cases mais permet aussi d'y insérer des appréciations littérales qui iront dans le sens des bilans de compétences actuellement utilisés. Un plan d'accompagnement et de formation va progressivement se mettre en place. Une formation commune devrait avoir lieu entre les enseignants référents et les personnels de la PDPSH, au cours du second trimestre de l'année scolaire.

Informations recueillies auprès de Mr Bertein, IEN ASH, le 04/11/2013

ACCUEIL DU HANDICAP A L'ECOLE
Les réalités ariégeoises mises en réflexion

DU COTE DES COLLEGUES D'ULIS:

Pour les plus jeunes élèves, l'ULIS semble remplir une fonction similaire à celle de la CLIS. Elle est alors décrite comme un lieu protégé, un cocon où l'on peut se recaler en terme de rythme, où l'on peut se ressourcer. Pour les plus âgés, l'appartenance à l'ULIS peut poser problème voire être « refuser » par certains adolescents.

Quelques dysfonctionnements repérés:

Les collègues dénoncent la présence d'enfants dont l'orientation en ULIS a été faite par défaut (manque de place en ESMS ou refus par la famille de la notification MDPSH).
Les collègues ne sont pas toujours destinataires des dossiers scolaires des élèves les conduisant à devoir reconstruire leurs parcours, les adaptations mises en place... Elles constatent là une perte d'efficience.
La préconisation d'un effectif maximal de 10 élèves doit être appliquée. Rajouter deux ou trois enfants supplémentaires n'est pas neutre et sans conséquence. Par exemple, inclure 13 enfants c'est travailler en lien avec 8 classes d'inclusion différentes et 25 professeurs...
Certains élèves ne bénéficient pas des soins préconisés. Quand les soins sont en place, la question des planning hebdomadaires des enfants interroge (journées très chargées).

Suivis des inclusions : là encore complexe malgré la bonne volonté de tous

Aucune heure, aucun temps ne sont prévus pour assurer une coordination entre les professeurs de la classe d'accueil et l'enseignante d'ULIS.
Cela a des conséquences néfastes :

- les projets sont élaborés et évalués essentiellement voire uniquement par l'enseignante d'ULIS
- des échanges sont réalisés sur du temps informel « dans la salle des profs » « au café » « entre deux portes »ne permettant pas de mener une réflexion collective sur les adaptations nécessaires à l'enfant.

Dans ce contexte peu favorable à l'échange et à la co-construction, la liaison est assurée de fait par les AVS ; autant au niveau des informations générales qu'au niveau du pédagogique. Elles apparaissent comme un élément-clé d'une possible inclusion.
La question de leur quotité de travail se pose crucialement, les collègues constatant de façon unanime le manque d'heures – 1 AVSco pour 12 enfants et 28 heures de cours hebdomadaires représente un ratio de 2h en moyenne par enfant, largement insuffisant pour accéder facilement aux contenus des cours, aux formes de travail proposées, à l'élaboration du travail personnel...

Par ailleurs, parfois l'inclusion est impossible par manque de place (espace) dans certains cours, dans certaines salles de cours. Parfois 5 à 6 AVS sont présentes dans le même cours à la même heure ! Réfléchir à une mutualisation pourrait dégager du temps...
Le quotidien montre ainsi l'inadaptation des contrats de travail des AVS : au regard de leur place centrale, devraient être rendues possibles leurs participations aux équipes de suivi, à des réunions de coordination avec l'enseignante de l'ULIS...

Enseigner en ULIS :

Les collègues rencontrées ont pu prendre place au sein de leurs établissements et y être repérées et reconnues. Le regard porté par les professeurs est plutôt positif. Cependant, le travail reste encore trop solitaire, isolé pour un certain nombre de collègues.

Quant au groupe d'élèves, malgré des initiatives constructives organisées au sein des établissements, la discrimination peut être encore présente.

Les collègues précisent qu'il peut être parfois complexe au regard des différents emplois du temps, contraintes organisationnelles, de donner sens à l'enseignement, de faire cohérence.

Temps de travail : le SNUipp-FSU rappelle ses mandats syndicaux

La question des rythmes des élèves interroge les conditions de travail des enseignants. Si le temps de l'élève est important, le temps de l'enseignant doit être pris en compte dans sa globalité, le visible et l'invisible. S'appuyant sur les propositions du SNUipp-FSU, le Ministre vient d'acter, pour l'Education prioritaire, une déconnexion du temps élève du temps enseignant : cette réduction du temps de travail des enseignants devant élève doit s'étendre à l'ensemble de la profession. Les mandats du SNUipp-FSU sont plus que jamais d'actualité: 18h+3h avec une étape à 21h+3h, sans abaissement du temps élève, en articulation avec le plus de maîtres que de classes. Le SNUipp-FSU rappelle son mandat de 6 maîtres pour 5 classes. La mise en œuvre de ses mandats passe par la fin du dispositif de l'APC. La réappropriation du temps ouvre de nouvelles conditions d'exercice du métier : développer le travail en équipe, adapter les contenus pédagogiques, envisager une polyvalence d'équipe, travailler en petits groupes... Le SNUipp-FSU souhaite mener le débat auprès des enseignants et de l'opinion publique pour convaincre et l'illustrer concrètement afin d'obtenir l'égalité de traitement entre les enseignants du 1er et du 2e degré.

SNUipp-FSU

PERMUTATIONS NATIONALES INFORMATISEES
Quelques chiffres

La CAPD du 28 janvier va valider les barèmes pour les permutations. Pour que nous puissions les vérifier, n'hésitez pas à nous envoyer tous les éléments concernant ces barèmes.
Cette année 45 collègues souhaitent quitter l'Ariège dont 21 pour rapprochement de conjoint. 30 demandent la Haute Garonne, 28 en vœu unique, 1 en vœu 1 sur 2 et 1 en vœu 2 sur 2.

En 2012-2013, 43 ariègeois ont participé aux permutations informatiques dont 17 au titre du rapprochement de conjoint, 10 seulement ont obtenu satisfaction à l'issue de celles-ci (7 pour rapprochement de conjoint). 2 autres ont pu quitter le département par des échanges terme à terme faits ultérieurement.
76 collègues demandaient l'Ariège en vœu 1 dont 32 au titre du rapprochement de conjoint, il n'y a eu dans un premier temps que 10 entrées dans le département.
Nationalement en 2013, sur 16900 demandes, seuls 21,29% des candidats ont obtenu un de leurs vœux. Ce taux de satisfaction est continuellement en baisse depuis 2004.

Les suppressions massives d'emploi de ces dernières années ont joué un rôle déterminant dans cette baisse catastrophique des possibilités de mutations.

Le SNUipp-FSU s'est fortement insurgé contre ces résultats et a obtenu du ministère que les situations difficiles soient réexaminées. Ainsi 194 mutations supplémentaires (sur 208 demandes) ont été actées. dont 159 rapprochements de conjoints, 37 priorités handicap, 5 personnes en vœux liés avec une priorité médicale. 3 collègues supplémentaires ont pu intégrer l'Ariège suite à ce mouvement supplémentaire.

Le syndicat continue d'intervenir pour rendre plus efficaces, plus transparentes et plus justes les opérations de mutations interdépartementales.

Cette année, une majoration de 80 points s'ajoute aux bonifications existantes pour rapprochement de conjoint, quand celui-ci travaille dans une académie non limitrophe.

Par ailleurs, il existe de fortes disparités entre départements, car le critère d'attractivité de ceux-ci est déterminant, les possibilités de sortie d'un département donné devant être compensées par les demandes d'entrée. Les 5 départements les plus attractifs donc les plus durs à obtenir sont dans l'ordre: Les Pyrénées Atlantiques, Le Puy de Dôme, Les Pyrénées Orientales, le Finistère et la Haute Garonne. Les moins attractifs sont la Seine-St Denis, la Guyane, les Hauts de Seine, l'Orne et les Ardennes. L'Ariège arrive en 54 ème position.

L'Éducation prioritaire à la relance

Le ministre vient de présenter un plan pour l'éducation prioritaire qui devrait se déployer à la rentrée 2015. Le ministère confirme ainsi le principe de label pour l'éducation prioritaire (REP) pour un millier de réseaux (collège et écoles) dont 350 appelés « REP PLUS », qui regrouperont les situations les plus difficiles.

Le SNUipp-FSU se félicite de voir traiter dans un même mouvement la situation des collèges et des écoles. Sa campagne a porté ses fruits.

Aujourd'hui, le SNUipp-FSU note que le ministère reprend quelques-unes de ses propositions : dotation de toutes les écoles du « plus de maîtres que de classes », développement de la scolarisation des moins de trois ans, plan ambitieux de formation initiale et continue alimenté par les travaux de la recherche, temps libéré pour déconnecter le temps élève et le temps enseignant, reconnaissance de l'engagement des enseignants par une revalorisation indemnitaire.

Les dimensions pédagogiques et la spécificité des conditions d'exercice du métier qui nécessitent plus qu'ailleurs de la relation aux familles, du travail en équipe, des collaborations éducatives commencent à être prises en compte. Ces mesures significatives vont dans le bons sens. Il faut poursuivre le mouvement et notamment, se pencher sérieusement sur la question de la sectorisation scolaire pour redonner à ces territoires de la mixité sociale.

Le SNUipp-FSU sera très exigeant pour que la mise en œuvre de ce plan se décline concrètement dans les écoles. Son financement doit être programmé sous la forme d'une dotation supplémentaire dans le prochain budget, pour ne pas qu'elle se fasse au détriment des besoins des autres écoles et de leurs enseignants hors éducation prioritaire.

Devant l'importance des enjeux, le SNUipp-FSU demande que l'ensemble des enseignants de l'éducation prioritaire bénéficient de temps libéré d'enseignement pour travailler autrement et plus efficacement à la réussite des élèves. Pour cette année, il rappelle sa demande d'intégrer la part modulable de l'indemnité ECLAIR à sa part fixe pour qu'elle soit répartie de manière égale entre l'ensemble des enseignants. Enfin, il demande qu'un débat transparent s'engage dès à présent sur la définition des critères déterminant la labellisation des écoles.

EDUCATION PRIORITAIRE : DÉTAIL DES MESURES

La définition de 1 000 réseaux (collège et écoles d'un même territoire) vient se substituer à l'architecture actuelle de l'éducation prioritaire. Un premier cercle dit « REP+ » de 350 réseaux qui concentrent les plus grandes difficultés et 650 « REP » où les difficultés sont moins marquées.

Mesures d'accompagnement des apprentissages :

- Une montée en puissance de la scolarisation des enfants de moins de trois ans qui devrait en 2017 concerner 30% d'une classe d'âge ;
- Poursuite de l'implantation du « plus de maîtres que de classes » qui devrait concerner les 7 000 écoles à la fin du quinquennat.

Mesures pour les personnels :

Du temps libéré

- Un allégement du temps de service en classe de neuf journées par an pour les enseignants des écoles des « 350 REP+ » à la rentrée 2015 avec une première mise en œuvre dans 100 réseaux restant à identifier dès la rentrée 2014.

De la formation continue

- Lancement d'un grand plan national de formation accompagné d'un renforcement des moyens de remplacement et d'un développement de la formation sur site ;
- Développement d'une ligne académique « éducation prioritaire » notamment pour garantir les frais de remplacement.

Revalorisation indemnitaire

- Doublement de l'indemnité ZEP pour les enseignants exerçant dans les futurs 350 «REP+ » qui passe donc de 1 156 à 2 300 euros ;
- Augmentation de 50% de cette même indemnité pour ceux qui exerçant dans les 650 futurs «REP » qui passe de 1156 à 1 700.

En 2014, dernière année avant la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire, la part modulable ECLAIR sera répartie de manière égale entre les enseignants. Le SNUipp-FSU a demandé que des instructions soient données aux recteurs dès cette année.

Mesure « climat scolaire » :

- Recrutement de 500 assistants de prévention et sécurité ;
- Elaboration d'un référentiel pédagogique de « bonnes pratiques » intégrant les résultats de la recherche ;
- Mise en place de fonds académique pour financer actions et projets liés à la vie des réseaux ;
- Actions d'éducation à la santé et affectation dans les réseaux d'une infirmière avec un temps spécifique dédié au primaire ;
- Dispositif d'accueil des parents.

PROMOTIONS 2013-2014
FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

CAPD promotions mardi 28 janvier 14h

Nous venons de recevoir les documents de travail avec les propositions de promotions. Contactez-nous afin que nous puissions poursuivre toutes nos vérifications (barèmes, dates de passage…).

Vous pouvez encore nous faire parvenir cette fiche de contrôle afin que nous.

Les délégués du SNUipp-FSU communiqueront les résultats de la CAPD dès la fin de la réunion.

Laissez-nous vous coordonnées afin que nous vous contactions par téléphone ou par mail.
SNUipp-FSU 09 : 05 34 09 35 97

BARÈME : Note + Correctif + A.G.S.

NOTE : dernière note d'inspection arrêtée au 31 / 08 / 2013*
CORRECTIF : correctif de note pour retard d'inspection
(+ 0,25 pt au bout de 4 ans sans inspection, + 0,50 pt au bout de 5 ans, + 0,50 pt par année supplémentaire).
Correctif + note évidemment limités à 20.
***** Pour ceux qui ont un correctif de note, la dernière note obtenue jusqu'à la date de la CAPD est prise en compte.
A.G.S. : Ancienneté Générale de Service au :
31 / 08 / 2013 pour les PE
31 / 12 / 2013 pour les instituteurs

PROFESSEURS D'ECOLE

ANNEE SCOLAIRE
DU 01/09/2013 AU 31/08/2014

NOM :……

Prénom : ……...
Lieu d'exercice : …….
……
Téléphone personnel : …..…….
…….
Adresse personnelle :
……..
……..

mail : …….

Échelon actuel : ……. Depuis le …./…./……..

Obtenu au **Grand Choix . Choix . Ancienneté**

Note avant le 31/08/2013: ……..
Date de la dernière inspection : …../…../…….

Ancienneté Générale des services au 31/08/2013
…… ans …… mois ….. jours

Date de naissance : …../…../……..

Autres renseignements :

Avez-vous été en congé parental ? oui /non
Si oui du …… au ……..

en disponibilité : oui / non
Si oui du …… au ……..

Si vous êtes promouvable, renvoyez cette fiche de contrôle syndical au SNUipp-FSU 09. Elle sera étudiée par vos élu(e)s du SNUipp à la CAPD.

SNUipp-FSU 09 13 rue du lieutenant Paul Delpech O9OOO FOIX
Snu09@snuipp.fr

Je souhaite recevoir les résultats :

Par mail **par courrier postal**

Lettre à tous les agents de la fonction publique

Vous avez choisi de travailler dans la fonction publique. C'est une mission parfois difficile mais en même temps riche et valorisante : travailler au service du public, être en charge de l'intérêt général, participer des évolutions de notre société...Voici nos responsabilités et notre engagement quotidien.

La FSU sait que les agents sont fiers de travailler dans la Fonction publique et elle entend porter publiquement cette fierté.

Nous avons fêté en 2013 les 30 ans du statut des fonctionnaires, statut qui est autant d'obligations qui incombent aux agents que de droits et de garanties pour les citoyens : égalité d'accès et de traitement, justice sociale, solidarité, transparence et laïcité…

Pourtant, la fonction publique, notre travail et donc nous-mêmes agents publics sommes trop souvent dénigrés, stigmatisés, caricaturés.

La réduction de la dépense publique s'est traduite par la baisse de nos salaires et une réduction considérable des emplois. Alliée aux restructurations et à une gestion managériale, elle nous a placé-es parfois dans l'impossibilité de remplir correctement nos missions. Aujourd'hui la MAP (modernisation de l'action publique) a de plus en plus de mal à se différencier de la RGPP (révision générale des politiques publiques) puisqu'elle se résume à rechercher des économies.

Récemment, le président de la République vient d'affirmer que pour être « plus efficace », l'État devait «dépenser moins ». Il a même jugé l'État «trop lourd, trop lent, trop cher ». Cette image négative de la Fonction publique ajoute à cette stigmatisation.

La FSU reste, à l'inverse, convaincue que notre pays a besoin de sa Fonction publique, qu'elle soit d'Etat, Territoriale ou Hospitalière, comme il a besoin de l'ensemble de ses services publics. Ils sont un puissant levier pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales, pour répondre à tous les besoins sur l'ensemble du territoire et faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques, aux exigences écologiques. Ils sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils ont donc besoin d'être soutenus ou développés, et c'est particulièrement vrai en période de crise.

C'est pourquoi la FSU porte avec force et conviction l'idée que les services publics sont une chance pour chacun, un investissement d'avenir pour tous, une richesse pour le pays et non pas un problème ou une charge. Oui, il est urgent d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers. Cela passe aussi par l'amélioration des conditions de travail des agents et la reconnaissance de leur engagement et de leur rôle, en particulier par le salaire.

Oui, l'Etat doit pouvoir encore fonctionner mieux.

Aucune réforme ne se fera sans les personnels, il faut tenir compte de leur avis et de leur professionnalité.

La FSU veut sortir de l'opposition stérile du quantitatif et du qualitatif. Réformer la Fonction publique nécessite des moyens, il convient pour cela de sortir des politiques d'austérité qui nous enferment dans une spirale récessive et donc d'engager une réforme fiscale juste et d'ampleur, organisant une redistribution des richesses ; il convient en même temps de lutter efficacement contre l'évasion et la fraude fiscale.

Métiers, emploi, salaires, conditions de travail, déroulement des carrières, lutte contre la précarité, statut....la FSU a porté ses revendications notamment dans les concertations conduites par la Ministre, et continue d'agir en ce sens.

Il reste encore un long chemin à parcourir et nous comptons le faire avec vous.

Bernadette Groison - Secrétaire Générale de la FSU. Les Lilas, le 14 janvier 2014